



## Comportement très immature du medecin.. Legal ?

-----  
Par helninot

bonjour.

en souffrance avec une hernie depuis 3 mois. j'ai martelé mon medecin de questions. ' je l'ai vu 3 consultations avant celle ci. Selon ses dires, a chaques fois cetait la derniere fois qu'on se voyait....

Elle n'avait pas de réponse précise. elle ne faisait que repeter ce que je savais deja. Je suis donc blasé et le montre par des expressions du visage.

Elle me demande si je la trouve incompetante.

Calmement, je repond oui, et je demande a avoir un autre medecin plus adapté pour mon cas. L'accueil m'a refusé de le faire, avant ce rendez vous. "voyez avec votre medecin."

Elle se vexe en larmes, ouvre ses portes et devant tous ses patients, me dis que je peux me dermerder pour trouver de la morphine. on est vendredi.

je pars et je rappels 30 min aprés en demandant a un autre medecin du cabinet, une aide pour avoir une ordonnance. L'accueil a refuser de me passer un autre medecin.

Je ne peux me deplacer a cause de la hernie en voiture. Tous les autres medecins de la ville ne sont pas disponible. J'ai tenté un village a coté, mais il a refusé, ce n'est pas mon traitant.

a moins de demander a quelqu'un de m'emmenner aux urgences, je ne peux avoir de morphine.

Est ce legal de m'imposer autant de contraintes pour avoir un traitement, a cause d'un different sur la methode de travail du medecin ?

merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous relatez un litige avec votre médecin traitant. Vous pouvez solliciter le conseil de l'ordre pour avoir plus d'informations sur les limites qu'il aurait dépassées.

La prescription de morphine n'est pas anodine. C'est en général pour une durée limitée et non renouvelable, sauf cas particulier.

Si les médecins de proximité refusent de vous recevoir, il ne vous reste que les urgences, avec un transport en ambulance, éventuellement à vos frais.

Appelez le 15.

-----  
Par kang74

Bonjour

Un medecin peut tout à fait refuser de vous suivre et dans le contexte ou vous la prenez pour une incompetente, inutile de saisir le conseil de l'ordre , il lui donnera raison ( si on n'a pas confiance en son medecin, il faut aller ailleurs)

Bien evidemment les autres médecins du cabinet n'ont aucune obligation de vouloir suivre une personne qui n'ayant pas les compétences d'un medecin, se permet de donner un avis sur ses compétences .

Donc si vous voulez un medecin adapté à votre cas ... il va falloir le chercher par vos propres moyens .

NB : un medecin traitant n'est pas neuro chirurgien .

Et effectivement, en ce qui concerne la prescription de morphine, elle doit être limitée en attendant une solution thérapeuthique perenne ( anti inflammatoire, chirurgie, kiné)

Mais vous devez savoir tout cela, mieux que votre medecin .

-----  
Par helninot

j'ai demandé a l'accueil avant ce rdv a changer, mais il fallait que je lui en parle. comment lui demander de changer de medecin, sans lui expliquer que je ne la trouve pas adapté ? ou competente ? c'est elle qui a utilisé ce mot ^^

Pour moi c'est au medecin de connaitre la legislation sur un traitement qu'il donne, et de me prevenir sur mes droits.

j'ai pris un autre rdv dans une autre structure mais c'est seulement pour mi avril.

Bref, j'ai bien compris que je n',aurais pas du la contrarier. mais avoir une reaction/sanction, aussi punitif pour ca, je trouve assez violent.

MEs questions concerné l'infiltration qui a lieu dans un mois. Je lui demandé de me parler de ses anciens patients qui ont eu une hernie, de leurs douleurs et leurs maux. pour comparer aux miens.

Mais c'était trop compliqué pour elle ...

j'ai pourtant demander si c'était compliqué d',accéder a mon dossier, c',est la qu'elle a commencé a être vexé.

-----  
Par helninot

Pourquoi je suis arrivé en tete avec l'iddée qu'elle n',était pas adapté ?

j'ai toujours attendu au moins 20 min devant sa porte. une fois elle a remercié un patient après 20 min de retard, en nous disant "merci j'ai pu boir mon café"

ordinairement, je tolere ca. le café c'est sacré. mais quand tu ne peux pas t'asseoir a cause de la douleur, seul la position allongé soulage, la, le café fait mal.

ensuite, j'ai du aller aux urgences pour avoir un anti douleur comme la morphine. elle n'a pas voulu me prendre ce jour la. et c'est la que j'ai pu obtenir une IRM. sinon elle n'avait rien fait pour. 4 jours après, j'appels a 8h pour une ordonnance de morphine du coup, j'ai un rdv a 9H.... incomprehensible la selection des cas urgent la...

enfin on a vu une bacterie dans une prise de sang faite il y'a plus d'un mois. elle n'a jamais rappelé...

voila pourquoi je trainais des pieds a aller la voir ^^ mais pas le choix, pour Momo....

-----  
Par kang74

Si on pense trouver mieux ailleurs niveau suivi ... ben on ne reprend pas rendez vous avec elle, on va ailleurs .

On ne l'insulte/diffame pas pour autant : cela s'appelle un outrage de se comporter comme vous l'avez fait .

Je rappelle les peines appliquées et applicables dans le contexte .

Article 433-5

Version en vigueur depuis le 27 novembre 2021

Modifié par LOI n°2021-1520 du 25 novembre 2021 - art. 55

Constituent un outrage puni de 7 500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie.

Lorsqu'il est adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique, à un sapeur-pompier ou à un marin-pompier dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses missions, l'outrage est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Lorsqu'il est adressé à une personne chargée d'une mission de service public et que les faits ont été commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif, ou, à l'occasion des entrées ou sorties des élèves, aux abords d'un tel établissement, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.

Lorsqu'il est commis en réunion, l'outrage prévu au premier alinéa est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende, et l'outrage prévu au deuxième alinéa est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende

Si vous avez mal, vous allez aux urgences ...

M'enfin ils peuvent vous renvoyer chez vous avec des anti inflammatoires,avec potentiellement des patches à la lidocaïne, bien mieux indiqués que la morphine .

Et si vous voulez éviter d'avoir à gérer cette douleur voyez un kiné ( accès sans ordonnance) : c'est ce qui marche le mieux ...

-----  
Par isernon

bonjour,

ce médecin était-il votre médecin traitant déclaré à la sécurité sociale ?

Voir ce lien sur le refus de soins :

[url=https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/fiche\_pratique/1qso44g/cnom\_refusdesoins.pdf]https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/fiche\_pratique/1qso44g/cnom\_refusdesoins.pdf[/url]

il ne faut pas oublier que c'est au médecin seul qu'il revient le droit d'établir la prescription; ce n'est pas au patient d'exiger tel ou tel médicament.

si vous n'avez pas confiance en votre médecin, ce qui semble est votre cas, il vous appartient d'en trouver un nouveau.

salutations

-----  
Par helninot

elle mérite tout de même un rappel de son code de déontologie ..

"Le médecin doit prendre les dispositions nécessaires pour que soit assurée la continuité de la prise en charge. "

je n'ai pas demandé de la morphine. C'est seulement quand elle a ouvert la porte qu'elle m'a rappelé pourquoi j'étais venu.

"tu peux te demander pour trouver ta morphine"

mais 'ai compris qu'on ne pouvait se plaindre d'un service rendu par l'état, j'aurais du empesser mon choix de partir. Pas facile avec une sciatique.

J,'ai donc compris mon outrage en affirmant que je la trouvais incompetente.

'ba... oui.. mais ce n'est pas grave, avez vous un autre medecin a me conseiller pour mon cas ??? Je sens que tu l'as mal pris...'

c'est la qu'elle a ouvert la porte mais c'est moi qui est pénalisable ^^

merci pour vos reponses.

Premiere nuit sans morphine.. ca fait mal